

20,rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

BILAN DE COMPÉTENCES SPÉCIALISÉ

Public: salarié ou agent de la fonction publique en situation de handicap, travailleurs d'ESAT, d'EA.
Pas de prérequis.

Durée : Un maximum de 24h sur une durée de 3 à 6 mois
Tarif : 100€ / heure TTC

Evaluation : entretien de suivi à 6 mois
Questionnaire qualité satisfaction

LES OBJECTIFS DU PARCOURS

- Faire un point sur ses compétences, aspirations, aptitudes.
- Préparer un projet de réorientation professionnelle.
- Définir un projet professionnel.
- Mieux appréhender les changements professionnels à venir et les plans d'action à mettre en œuvre.
- Ce bilan prendra en compte les incidences du handicap et des problématiques de santé.

LA DÉMARCHE DU BILAN

AU COURS D'UN PREMIER ENTRETIEN SANS ENGAGEMENT, LE CONSEILLER EN BILAN DE COMPÉTENCES PRÉSENTE LA MÉTHODOLOGIE, LE CONTENU ET LES MODALITÉS DE DÉROULEMENT DU BILAN. SI LE BÉNÉFICIAIRE SOUHAITE S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE, UNE CONVENTION TRIPARTITE SERA ÉTABLIE ENTRE LUI, LE FINANCEUR ET AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES.

LA PRESTATION SE COMPOSE DE 3 PHASES :

1 / La phase préliminaire pour :

- Analyser la demande et les besoins du bénéficiaire
- Déterminer ensemble le format le plus adapté à la situation et aux besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2 / La phase d'investigation et d'élaboration de projet

Cette phase vise une meilleure connaissance de soi et de l'environnement socioprofessionnel afin de pouvoir identifier les pistes les plus adéquates et cohérentes pour chaque personne :

- Analyse des parcours professionnels et personnels, analyse des éléments déterminants, des obstacles et facilitateurs, identification des atouts personnels et professionnels.
- Identification des incidences des situations de handicap et des contraintes de santé.
- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identification et analyse des aptitudes professionnelles et personnelles.
- Exploration de l'environnement professionnel futur et mise en perspective avec les données précédentes pour identifier les pistes de projets.
- Identification des compétences mobilisables et transférables en lien avec les pistes envisagées.
- Confrontation des pistes de projet envisagées aux restrictions éventuelles, analyse des possibilités de maintien dans l'emploi, de mobilité interne ou externe pour le salarié.

Elle permet de :

- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la mise en œuvre d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.

- Prévoir et construire les étapes de la mise en œuvre du projet ciblé.

Lors de cette phase, un synthèse écrite est remise et commentée. Elle définit le projet et précise les étapes de mise en œuvre. Avec accord préalable et écrit du bénéficiaire, cette restitution de synthèse peut donner lieu à un rendez-vous tripartite en présence de son référent de parcours pour favoriser la mise en œuvre de ce projet.

LES MODALITÉS DU BILAN

Outils et méthodes :

Alternance de temps de face à face et de démarches personnelles :

- Entretiens avec le bénéficiaire (présentiel ou visio)
- Evaluation des aptitudes au travers de questionnaires
- Investigation relative aux intérêts, motivations, personnalité.
- Travail d'exploration de l'environnement (recherches documentaires, enquêtes métiers).
- Utilisation d'une base de données métiers analysant l'intégralité du tissu professionnel français et ses évolutions.
- Utilisation d'un outil d'exploration des compétences transférables.

Prise en compte du handicap dans les étapes du bilan :

- Au niveau des modalités de déroulement, adaptation du rythme et de la fréquence (prise en compte de la fatigabilité par exemple...)
- Au niveau du contenu dans l'analyse des incidences du handicap et des problématiques de santé à toutes les étapes de la carrière de la personne et pour l'étude des projets à venir.
- Au niveau du plan d'action par la formalisation de préconisations quant aux adaptations pouvant être nécessaires en emploi.

Modalités de restitution :

La dernière phase donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse. Ce document porte sur les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.

Ce document est confidentiel et sera uniquement remis au bénéficiaire de l'action de bilan de compétences. Il ne saurait être transmis à un tiers sauf accord écrit préalable du bénéficiaire.

Intervenants :

Les intervenants, conseillers en bilan de compétences ont une expertise dans l'accompagnement, la formation, l'orientation et l'insertion, notamment de personnes en situation de handicap.

Durée :

24 heures réparties sur un délai de 3 à 6 mois en moyenne. La durée des séquences est définie avec chaque bénéficiaire. Des adaptations peuvent être mises en œuvre eu regard des besoins en lien avec la situation de handicap.

Conformément au cadre réglementaire, un suivi dans les 6 mois post-bilan sera réalisé afin de faire le point sur la situation du bénéficiaire.

Le démarrage de la prestation se fera dans un délai de 3 semaines après acceptation par le financeur de la convention et du devis.

Coût et financement :

Un devis sera systématiquement réalisé à l'issue du 1er rendez-vous.

Les conditions de prise en charge varient en fonction du statut du bénéficiaire.

La prestation de bilan de compétences est éligible au financements suivants :

- Compte Personnel de Formation
- Budget de formation de l'employeur
- Prise en charge personnelle
- Selon certains critères des bilans de compétences peuvent être pris en compte par Pole-emploi (Demandeurs d'emploi) et/ou l'AGEFIPH (en fonction du statut de l'employeur au regard de l'OETH et/ou du statut du bénéficiaire) et/ou le FIPHFP (pour les salariés de la fonction publique).

VOTRE CONTACT :

AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES - 20 RUE LECONTE DE LISLE, 38029 GRENOBLE CÉDEX
04 58 55 21 70 - emploicompetences@afiph.org